

2 JUIN 2015

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents messieurs les conseillers Lucien Proulx, Magella Warren, Renaud Camirand, Michel Méthot, Donald Rehel et G.-Réjean Cabot sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Doris Bourget. Sont également présents monsieur Félix Caron, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Madame la mairesse suppléante annonce l'ouverture de la séance à 19 h 30.

RÉS. NO. 111-2015 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

RÉS. NO. 112-2015 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2015.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers que ledit procès-verbal soit et est approuvé tel que rédigé par la greffière.

RÉS. NO. 113-2015 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au *Règlement de lotissement numéro 425-2011* pour le lot P-189, canton de Percé, soit le terrain vacant à l'ouest de la maison située au 1202, route 132 Ouest, Cap d'Espoir;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure a pour effet de fixer la largeur du lot à 40.30 mètres au lieu de la norme minimale de 45 mètres prescrite au *Règlement de lotissement numéro 425-2011* pour un terrain non desservi en aqueduc et égout;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié dans les délais prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer les intéressés que le conseil statuerait sur cette demande lors de la présente séance et que ceux qui le souhaitaient pourront se faire entendre;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne intéressée n'a demandé à se faire entendre;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme le 21 mai 2015 et que sa recommandation est à l'effet d'accorder ladite dérogation;

CONSIDÉRANT QUE de l'avis du conseil aucun préjudice n'est causé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de dérogation mineure soit acceptée.

RÉS. NO. 114-2015 : APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des déboursés émis au cours de la période du 30 avril au 27 mai 2015 et totalisant un montant de 281 868,50 \$, et d'autoriser le paiement des dépenses faisant l'objet de la liste des comptes à payer au 28 mai 2015 au montant de 125 301,63 \$.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses précitées sont autorisées.

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

**RÉS. NO. 115-2015 : OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PERCÉ
– BUDGET RÉVISÉ 2015**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Percé pour l'exercice financier 2015 dont les dépenses s'établissent à 254 756 \$ et les revenus à 242 271 \$, incluant la contribution de la Société d'habitation du Québec de 112 367 \$, auxquels s'ajoute la contribution de la Ville de Percé au montant de 12 485 \$.

**RÉS. NO. 116-2015 : POSTE D'ADJOINT(E) À LA TRÉSORERIE ET AU GREFFE
– REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à l'affichage du poste d'adjoint(e) à la trésorerie et au greffe dans le cadre d'un remplacement de congé de maternité.

RÉS. NO. 117-2015 : HÔTEL DE VILLE – REMPLACEMENT PARTIEL DU PAREMENT EXTÉRIEUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de N. & R. Duguay Construction inc. relativement à la réalisation, pour un montant estimé entre 16 000 \$ et 20 000 \$, des travaux de remplacement partiel du revêtement extérieur de l'hôtel de ville tels que décrits à l'intérieur du devis préparé par Vachon Roy architectes, en date du 16 avril 2015, mais excluant la fourniture des matériaux;

D'approprier les crédits nécessaires au paiement de cette dépense à même le solde du *Règlement numéro 450-2013 décrétant une dépense et un emprunt de 370 000 \$ pour l'exécution des travaux de rénovation extérieure de l'hôtel de ville* et à la subvention à recevoir dans le cadre du Programme d'aide à la restauration des bâtiments faisant partie de l'Inventaire du patrimoine bâti de l'arrondissement naturel de Percé.

RÉS. NO. 118-2015 : ENTRETIEN – SECTEUR DU MONT SAINTE-ANNE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général, monsieur Félix Caron, à signer, pour et au nom de la Ville de Percé, le renouvellement de contrat de services à intervenir avec le Géoparc de Percé, Coop de solidarité relativement à des travaux d'entretien (nettoyer les toilettes, vider les poubelles, ramasser les ordures sur le sol) dans le secteur du mont Sainte-Anne et l'ouverture et la fermeture matin et soir de la barrière à l'entrée du chemin du mont Sainte-Anne, au cours de la saison estivale 2015, et ce, pour un montant de 3 000 \$ plus taxes, si applicables.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.629.00.495 Entretien haltes routières

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

RÉS. NO. 119-2015 : FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR), VOLET 4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Ghislain Pitre, à présenter un projet pour la consolidation de différentes infrastructures municipales destinées à la clientèle touristique dans le cadre du volet 4 « Soutien au développement des municipalités locales » du *Fonds d'aide aux initiatives régionales* (FAIR), et ce, pour un montant maximal de 33 333 \$ incluant la contribution de la municipalité établie à 10 %;

DE l'autoriser à signer, pour et au nom de la Ville de Percé, tout document relatif à la présentation et, le cas échéant, à la gestion du projet;

D'autoriser le maire, monsieur André Boudreau, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Municipalité régionale de comté Le Rocher-Percé;

D'approprier les crédits nécessaires au paiement de la contribution de la Ville, soit un montant de 3 333 \$, par un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté - activités de fonctionnement.

RÉS. NO. 120-2015 : ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU ROCHER-PERCÉ

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers que la Ville de Percé adhère à la Chambre de commerce de la MRC du Rocher-Percé, pour l'année 2015-2016, et engage à cet effet un montant de 150 \$ plus taxes représentant le coût de la cotisation annuelle.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.130.00.494 Associations et abonnements

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

**RÉS. NO. 121-2015 : ÉLABORATION – PLAN DE MESURES D'URGENCE ET
PLAN D'ÉVACUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de monsieur Jean Labelle, professionnel en aménagement, en date du 4 mai 2015, au montant forfaitaire de 8 000 \$ tout inclus, relativement à la réalisation des mandats suivants :

- mise à jour et refonte du *Plan de mesures d'urgence* selon les nouvelles modalités proposées par le ministère de la Sécurité publique du Québec;
- réalisation des relevés et esquisses architecturales des plans d'évacuation des bâtiments municipaux en cas d'urgence;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties;

D'approprier les crédits nécessaires au paiement de cette dépense par un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté - activités de fonctionnement.

**RÉS. NO. 122-2015 : APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
– FOURNITURE DE CONDUITES D'EAU POTABLE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la greffière à procéder à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture de conduites d'eau potable dans le cadre du projet de remplacement de la conduite sur le pont P-02828, secteur de la route 132 à l'Anse-à-Beaufils.

**RÉS. NO. 123-2015 : APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – FOURNITURE DE L'ISOLATION
EN USINE SUR CONDUITE D'EAU POTABLE ET TRAÇAGE ÉLECTRIQUE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la greffière à procéder à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture de l'isolation en usine sur conduite et traçage électrique dans le cadre du projet de remplacement de la conduite d'eau potable sur le pont P-02828, secteur de la route 132 à l'Anse-à-Beaufils.

**RÉS. NO. 124-2015 : RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – CONSTRUCTION D'UN GARAGE PRIVÉ AU 1156, ROUTE 132
EST, BARACHOIS**

CONSIDÉRANT QUE le 9 juin 1998, la Ville de Percé a adopté le règlement numéro 262-98 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE suite à un amendement au règlement numéro 262-98 adopté le 23 septembre 2008, la délivrance de permis pour la construction de nouvelles remises ou l'agrandissement de remises existantes et le contrôle de leur architecture sur l'ensemble du territoire de la ville de Percé, est assujettie à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions;

CONSIDÉRANT la demande présentée pour la construction d'un garage privé de 30' x 40' au 1156, route 132 Est, Barachois;

CONSIDÉRANT QUE cette demande, accompagnée de plans, a été soumise au comité consultatif d'urbanisme le 21 mai 2015;

CONSIDÉRANT QU'après étude de cette demande, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil approuve les plans tels que déposés par le propriétaire.

**RÉS. NO. 125-2015: ÉLABORATION D'UN PLAN PARTICULIER
D'URBANISME (PPU) DU VILLAGE DE PERCÉ**

CONSIDÉRANT QUE le 5 mai 2015, le conseil municipal acceptait l'offre de services professionnels de Lemay+DAA, en date du 18 mars 2015, relativement à l'élaboration d'un *plan particulier d'urbanisme* (PPU) du village de Percé, pour un montant forfaitaire de 16 820 \$ plus taxes, et ce, conditionnellement à la réception de la subvention demandée à la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a confirmé l'octroi d'une aide financière correspondant à 80 % du coût net du mandat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers d'approprier comme suit les crédits nécessaires au paiement de cette dépense, soit un montant net de 17 659 \$:

- d'une part à même la subvention à recevoir de la MRC du Rocher-Percé au montant de 14 127 \$;
- et d'autre part, pour le solde, soit un montant de 3 532 \$, à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02.610.00.459 (services techniques).

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.610.00.459 Services techniques

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

**RÉS. NO. 126-2015 : ÉLABORATION D'UN PLAN IMAGE DE LA FUTURE
RUE DE L'ENTRÉE DU CAMPING DE LA BAIE-DE-PERCÉ**

CONSIDÉRANT QUE le 5 mai 2015, le conseil municipal acceptait l'offre de services professionnels en architecture du paysage / design urbain de Lemay+DAA, en date du 17 mars 2015, relativement à l'élaboration d'un plan image de la future rue de l'entrée du camping de la Baie-de-Percé, pour un montant forfaitaire de 15 700 \$ plus taxes, et ce, conditionnellement à la réception de la subvention demandée à la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a confirmé l'octroi d'une aide financière correspondant à 80 % du coût net du mandat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers d'approprier comme suit les crédits nécessaires au paiement de cette dépense, soit un montant net de 16 483 \$:

- d'une part à même la subvention à recevoir de la MRC du Rocher-Percé au montant de 13 186 \$;
- et d'autre part, pour le solde, soit un montant de 3 297 \$, à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02.610.00.459 (services techniques).

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.610.00.459 Services techniques

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

**RÉS. NO. 127-2015 : MRC DU ROCHER-PERCÉ – PACTE RURAL – PROJET « LABORATOIRE
RURAL AGROFORESTERIE ET PAYSAGE – TRAVAUX 2015 »**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers que la Ville de Percé accepte de contribuer pour un montant de 500 \$ au projet « Laboratoire rural Agroforesterie et paysage – Travaux 2015 » présenté par la MRC du Rocher-Percé dans le cadre du Pacte rural.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.621.00.970 Contribution organismes 500 \$

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

02.701.90.970 Subventions organismes loisirs 300 \$

Caroline Dégarie,
Trésorière

RÉS. NO. 132-2015 : DEMANDE DE BOURSE DE MME GWENAËLLE PLONQUET-THIBEAULT

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une aide financière de 500 \$ à madame Gwenaëlle Plonquet-Thibeault de Saint-Georges-de-Malbaie pour sa participation à diverses épreuves de natation en eau libre au cours de l'année 2015, notamment les courses qui se tiendront au Lac Saint-Jean, au Lac Memphrémagog et au Lac Mégantic dans le cadre de la Coupe espoir Canada Corrosion Procolor.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.701.90.970 Subventions organismes de loisirs 500 \$

Caroline Dégarie,
Trésorière

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'étant portée à l'attention du conseil, madame la mairesse suppléante annonce l'ouverture de la période de questions.

ADVENANT 20 H 18, monsieur le conseiller Lucien Proulx propose la levée de la présente séance.

DORIS BOURGET,
MAIRESSE SUPPLÉANTE

GEMMA VIBERT,
GREFFIÈRE

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

DORIS BOURGET,
MAIRESSE SUPPLÉANTE